

FORMULAIRE DE VOTE PAR PROCURATION

Je - Nous soussigné(e)(s)

Nom ou raison sociale :

Prénom :

Adresse :

Propriétaire(s) de (*) :

actions du Crédit du Maroc, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de un milliard quatre-vingts huit millions cent vingt et un mille quatre cents (1.088.121.400) dirhams, dont le siège social est à Casablanca, 48 – 58, boulevard Mohammed V (la « **Société** »), déclare - déclarons donner par le présent acte à :

M.....

tous pouvoirs afin :

- de me - nous représenter à l'Assemblée Générale Mixte de la Société convoquée pour le **jeudi 28 juillet 2016, à 10 heures**, au Centre de Formation du Crédit du Maroc, Boulevard Aboubaker Al Kadiri, Sidi Maârouf, Casablanca, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A TITRE ORDINAIRE

- Rapport du Directoire et observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire ;
- Emission d'emprunts obligataires subordonnés.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

- Rapport du Directoire et observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire ;
 - Mise en conformité des statuts avec la loi 78-12 ayant modifié et complété la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes ;
 - Extension de l'objet social à l'activité banque participative et modification corrélative des statuts sous condition suspensive de l'obtention de l'agrément de Monsieur le Wali de Bank Al-Maghrib ;
 - Pouvoirs pour les formalités.
- et à celles qui se tiendraient ultérieurement sur le même ordre du jour si, à défaut de quorum, la première assemblée ne pouvait délibérer, signer toutes feuilles de présence, accepter les fonctions de scrutateur ou les refuser, prendre part à toutes délibérations et à tous votes sur les questions inscrites à l'ordre du jour et à celles soulevées par des incidents de séance, signer tous procès-verbaux et pièces, et généralement faire le nécessaire.

Fait à, le

Signature (**)

RAPPEL

Pour pouvoir assister à cette assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent produire un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement dépositaire agréé cinq (5) jours avant la date de réunion de ladite assemblée.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent :

- soit donner procuration à un autre actionnaire ou à leur conjoint, ascendant ou descendant ;
- soit donner procuration à une personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuille de valeurs mobilières ;
- soit adresser à la société une procuration sans indication de mandataire.

Le signataire est informé, conformément à la réglementation en vigueur, que s'il est fait retour à la Société de la présente procuration sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée émettra en son nom un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil de Surveillance et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions. Pour émettre tout autre vote, il devra choisir un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par lui, lequel mandataire n'aura pas la faculté de substituer.

(*) Nombre en toutes lettres

(**) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "*Bon pour pouvoir*"